



Conseil international du Café

118^e session extraordinaire
23 janvier 2017 (10h00)
Londres (Royaume – Uni)

Nomination du directeur exécutif

- **Cadre de référence**
- **Procédures et calendrier**

SOUMIS PAR LE
COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Contexte

1. Suite au décès tragique et soudain du Directeur exécutif, M. Robério Oliveira Silva, le 30 décembre 2016, le Comité des finances et de l'administration a tenu une réunion intersession le 12 janvier 2017. Le cadre de référence, la procédure et le calendrier relatifs à la nomination du directeur exécutif ont été examinés lors de cette réunion. Le présent document s'appuie sur le résultat de ces discussions. L'annexe I contient le cadre de référence pour le poste de directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café et l'annexe II la procédure et le calendrier pour la nomination du directeur exécutif.

Proposition de calendrier

2. On trouvera ci-après une proposition de calendrier pour la nomination du directeur exécutif de l'OIC :

23 janvier 2017	Session extraordinaire du Conseil international du Café pour examiner et approuver la procédure de nomination du directeur exécutif.
24 février 2017	Date limite de présentation des candidatures au poste de directeur exécutif.
28 février 2017	Réunion intersession du Comité des finances et de l'administration pour évaluer les candidatures au poste de directeur exécutif.
3 mars 2017 (à confirmer)	Liste restreinte des candidats préparée par le comité de présélection. Les candidats seront invités à faire une présentation lors de la première séance de la 119 ^e session du Conseil international du Café, le 13 mars 2017.
13 mars 2017	Les candidats font leur présentation lors de la première séance de la 119 ^e session du Conseil.
17 mars 2017	Le Conseil examine la nomination du directeur exécutif.

Mesures à prendre

Le Conseil est invité à examiner et, le cas échéant, à approuver, ce document.

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

Les candidats retenus doivent avoir une connaissance approfondie et une grande expérience du secteur du café. Ils doivent également posséder de solides compétences en matière de bonne gestion d'une organisation de la taille et de la complexité de l'Organisation internationale du Café, y compris l'administration du personnel, la gestion des budgets et une expérience de la mobilisation de fonds. Une expérience de la conduite d'études analytiques, y compris des études économiques, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités serait souhaitable.

Les candidats doivent avoir les qualités requises pour bénéficier d'un large soutien de la part des Membres de l'Organisation internationale du Café et doivent, au moins, remplir les conditions suivantes :

a) Nationalité

Les candidats doivent être des ressortissants des pays Membres de l'OIC et bénéficier de l'aval de leurs gouvernements respectifs. Chaque pays ne peut donner son aval qu'à un seul candidat.

b) Antécédents

Ils doivent être titulaires au moins d'un diplôme universitaire délivré par une université reconnue ou par un établissement d'enseignement supérieur.

c) Expérience professionnelle

Au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle, dont un minimum de cinq (5) ans comme cadre supérieur dans la haute fonction publique, les organisations internationales, le commerce ou l'industrie. L'expérience du domaine des produits de base sera considérée comme un avantage particulier.

d) Âge

Conformément aux règles de l'ONU, il n'existe aucune restriction sur l'âge des candidats.

e) Langues

Une excellente connaissance de l'anglais, tant écrit que parlé, est essentielle. Une connaissance d'une ou plusieurs des autres langues officielles de l'Organisation (espagnol, français et portugais) serait souhaitable.

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi sont comparables à celles des fonctionnaires homologues d'organisations intergouvernementales similaires. Le contrat sera d'une durée de cinq (5) ans. En aucun cas, le contrat du directeur exécutif ne peut s'étendre au-delà de la durée de l'Accord international sur le Café.

**PROCÉDURES ET CALENDRIER POUR LA NOMINATION DU
DIRECTEUR EXÉCUTIF**

Le Conseil international du Café,

Invite les gouvernements Membres à mettre en place des processus transparents pour encourager les candidats qualifiés à manifester leur intérêt pour le poste, en tenant compte du cadre de référence joint à l'annexe I. Les candidats au poste doivent recevoir l'aval d'un gouvernement Membre et chaque gouvernement Membre ne peut donner son aval qu'à un seul candidat.

Invite les gouvernements Membres à communiquer les noms des candidats approuvés au Secrétariat, avant le **24 février 2017 au plus tard**.

Demande au Secrétariat de transmettre le plus rapidement possible aux membres du Comité des finances et de l'administration le nom et le curriculum vitae de tous les candidats.

Demande au Comité des finances et de l'administration de tenir une réunion intersession le mardi 28 février 2017 pour évaluer la situation et décider de la nécessité ou non d'établir un comité de présélection. Le Comité de présélection passera en revue la liste des candidats et recommandera au Conseil un nombre maximum de cinq candidats qui seront invités à la session de mars 2017 du Conseil pour présenter leurs candidatures. Si un comité de présélection n'est pas nécessaire, le Comité des finances et de l'administration chargera le Secrétariat d'informer les candidats de faire une présentation de leur candidature à la première séance du Conseil, le 13 mars 2017. Ces présentations traiteront du rôle actuel et futur de l'OIC dans le secteur du café et de l'aptitude du candidat à diriger l'Organisation pour qu'elle atteigne les objectifs de l'Accord. En formulant sa recommandation au Conseil, le Comité de présélection utilise des critères objectifs et transparents.

À l'issue des présentations des candidats à la session de mars 2017, le Conseil délibérera et se prononcera sur la nomination du directeur exécutif.